

Aide pour la reprise d'un fonds de commerce en 2020

Entreprise créée au plus tard le 31/12/2020 (entreprise ni contrôlée ni ne contrôlant une autre entreprise)

ET

Acquisition d'un fonds de commerce en 2020 avec maintien de l'activité du fonds

ET

Interdiction d'accueil du public sans interruption entre le 01/11/2020 (ou date d'acquisition du fonds) et le 01/05/2021

ET

Chiffre d'affaires nul en 2020



Aide égale à 70 % de l'EBE négatif (90 % pour les petites entreprises)